

Luminus Dynamic Pro Electricité

(janvier 2025)

Conditions particulières : **(EDY1P2.0)**



Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **professionnels**

Tarif : **Dynamique**

Durée du contrat : **1 an**

VOS AVANTAGES :

 Transparent	 Facilité	 Service
Énergie au prix du marché actuel.	Vous gérez vos factures dans My Luminus, votre espace client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

SERVICES INCLUS :

My Luminus	Luminus Extras
Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	Tous vos avantages sur vos marques préférées.

VOS PROMOS :

Réduction unique

Cashback de 100 EUR
TVA excl. après 12 mois.
(*)

Plus d'infos sur [luminus.be](https://www.luminus.be)

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie





- Énergie fournie par Luminus et injection
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%



1 Prix de l'énergie Luminus (TVA excl.)¹ :

	Prix de l'énergie
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh)	10,99
Estimation annuelle de la compensation de l'énergie injectée (c€/kWh) ²	5,09
Redevance fixe (€/an)	100,00

📍 ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

Dernière origine approuvée par:	 Energies renouvelables	 Nucléaires	 Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	 Installations de cogénération de qualité
Le produit que vous utilisez	-	61,90%	38,10%	-
L'énergie fournie par Luminus	49,30%	31,40%	19,30%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondrarf.be.

	FL
Coûts énergie verte (c€/kWh) ³	1,11
Coûts cogénération (c€/kWh) ³	0,40

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif". Enkel mogelijk om de geschatte jaarprijs weer te geven, de werkelijke prijs verandert ieder uur.
² Compensation à taux dynamique pour les propriétaires de panneaux solaires en Flandre avec un compteur digital (uniquement applicable à un point de livraison utilisé à la fois pour le prélèvement et l'injection). Enkel mogelijk om de geschatte jaarprijs weer te geven, de werkelijke prijs verandert ieder uur. La TVA s'élève à 0%.
³ Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

(*) Pour la conclusion d'un nouveau contrat Luminus Dynamic Pro Electricité en janvier 2025, vous bénéficiez d'une réduction unique de 100,00 EUR TVA excl.. Cette réduction s'applique à votre première année de souscription à ce produit et sera accordée 12 mois après la date de début de votre contrat via un cashback, à condition qu'il n'y ait aucun paiement en retard.

2 Coûts d'utilisation des réseaux (*):

	Gestionnaire de réseau	Tarif gestion des données (€/an)	Compteur digital (**)		
			Tarif de capacité (€/kWh/an)	Tarif de prélèvement normal (c€/kWh)	Tarif de prélèvement excl. nuit (c€/kWh)
FL	Fluvius Antwerpen	17,51	50,24	5,65	4,70
	Fluvius Halle-Vilvoorde	17,51	56,18	5,85	4,93
	Fluvius Imewo	17,51	53,24	5,89	4,92
	Fluvius Kempen	17,51	53,11	6,07	5,03
	Fluvius Limburg	17,51	48,87	6,41	5,31
	Fluvius Midden-Vlaanderen	17,51	49,04	5,29	4,46
	Fluvius West	17,51	56,93	7,04	5,79
	Fluvius Zenne-Dijle	17,51	55,80	6,06	5,10

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle des tarifs par le gestionnaire de réseau de distribution et de transport par région (Flandre : www.vreg.be/nettarieven, Wallonie : www.cvape.be/acteur/tarif-distribution, Bruxelles : www.brugel.brussels/themes/tarifs-de-distribution-12).

(**) Pour des régimes de mesure par quart d'heure, le tarif de gestion des données s'élève à 17,51 € par an. Un tarif maximal de 0,3276168 €/kWh (hors gestion des données) s'applique aux compteurs digitaux. Si le compteur digital ne communique pas avec Fluvius, les tarifs du compteur classique s'appliquent.

3 Taxes et redevances :

	FL
Cotisation Fonds énergie (€/mois)	
Basse tension non résidentiel	9,8800
Basse tension résidentiel	-
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	1,4210
Cotisation sur I ^e énergie (c€/kWh)	0,1926
Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-20.000 kWh : 1,4210 c€/kWh, 20.001-50.000 kWh : 1,2090 c€/kWh, 50.001-1.000.000 kWh : 1,1390 c€/kWh (** Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Conditions

Pour pouvoir bénéficier de Luminus Dynamic Pro Electricité, les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies : (i) le point de fourniture se trouve en Région flamande ; (ii) vous disposez pour le point de fourniture d'un compteur digital qui a été configuré pour pouvoir mesurer votre consommation par quart d'heure (Smart Meter Regime (SMR) 3) (pas de tarif exclusif nuit) ; et (iii) Luminus a reçu la confirmation du gestionnaire de réseau que le régime de comptage SMR3 est activé pour le point de fourniture.

Formules tarifaires pour le coût de l'énergie :

Jour (compteur de jour) = $0,1054 \times \text{Belpex H} + 1,3447$
 Jour (compteur de jour et de nuit) = $0,1054 \times \text{Belpex H} + 1,3447$
 et nuit = $0,1054 \times \text{Belpex H} + 1,3447$

Les montants mentionnés sont arrondis et le prix indiqué pour l'énergie représente une estimation annuelle basée sur la valeur attendue de Belpex H pour l'année à venir (91,50 €/MWh). Votre tarif réel est indexé sur une base horaire. Le paramètre d'indexation Belpex H représente la cotation horaire du Day-Ahead Belpex Baseload (ci-après Belpex) durant le mois de fourniture, telle que disponible sur le site web www.epexspot.com. Les valeurs d'index ne sont connues qu'un jour à l'avance et peuvent être consultées sur : <https://my.luminusbusiness.be/market-info/fr/dynamic-prices/>. Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau.

Formule tarifaire pour la compensation de l'énergie injectée (si d'application pour vous) :

Jour (compteur de jour) = $0,0825 \times \text{Belpex H} - 1,4950$; Jour (compteur de jour et de nuit) = $0,0825 \times \text{Belpex H} - 1,4950$; Nuit = $0,0825 \times \text{Belpex H} - 1,4950$;

Les montants mentionnés sont arrondis et la compensation pour l'énergie injectée indiquée représente une estimation annuelle basée sur la valeur attendue de Belpex H pour l'année à venir (79,85 €/MWh). Votre tarif réel est indexé sur une base horaire. Le paramètre d'indexation Belpex H représente la valeur horaire du Belpex Day-Ahead, basée sur les cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload (ci-après Belpex) durant le mois de fourniture, telles que disponible sur le site web www.epexspot.com.

Les valeurs d'index ne sont connues qu'un jour à l'avance et peuvent être consultées sur : <https://my.luminusbusiness.be/market-info/fr/dynamic-prices/>.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Dynamic Pro Electricité est un contrat d'une durée d'un an pour des points de fourniture situés dans la région flamande, qui est automatiquement prolongé de périodes successives d'un an, conformément à l'article 4.2 de nos conditions générales.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Dynamic Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur à la date qui figure dans la communication de confirmation, sauf si les conditions citées ci-dessus (cf titre « Conditions ») ne sont pas encore remplies ou si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

Si, pendant la durée du contrat de fourniture, une ou plusieurs des conditions susmentionnées (cf titre « Conditions ») n'est plus remplie (notamment à cause d'un compteur défectueux) ou si vous déménagez, le présent contrat de fourniture prend fin de plein droit et Luminus fournira votre électricité sur la base du tarif énergétique Luminus ComfyFlex du même mois que celui de la liste de tarifs actuels, qui vous a été envoyée à la confirmation du contrat de fourniture. Vous trouverez davantage d'informations au sujet de ce tarif énergétique sur le lien suivant : <https://www.luminus.be/fr/particuliers/electricite-gaz-naturel/listes-de-prix/>.

Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau. Le prix de l'énergie est calculé sur base de l'index applicable au moment de votre consommation réelle. Les montants mentionnés sur votre facture mensuelle peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat est résilié prématurément par Luminus (= dans le premier semestre à compter du début de la fourniture), le client sera tenu de payer la moitié de la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau d'électricité. Au terme du premier semestre à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue d'électricité par Luminus. La redevance fixe est calculée au prorata sur la facture mensuelle. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par le régulateur flamand (VREG) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Avantages et risques

Luminus Dynamic Pro Electricité s'accompagne d'avantages, mais également de risques. En concluant avec nous un contrat de fourniture à ce tarif énergétique, vous reconnaissez connaître ces risques et ces avantages. Vous pouvez trouver davantage d'informations à ce sujet sur le lien suivant :

<https://www.luminus.be/fr/pro/electricite-gaz-naturel/dynamic>.

Tarif exclusivement en ligne :

Luminus Dynamic Pro Electricité est un contrat exclusivement en ligne par lequel vous acceptez expressément :

- de pouvoir contacter Luminus exclusivement via le formulaire de contact, par chat ou en ligne via My Luminus et
- de recevoir exclusivement vos factures de manière digitale.

Si vous souhaitez toutefois bénéficier de l'aide de notre service client téléphonique ou si vous souhaitez malgré tout recevoir vos factures au format papier, cela peut se faire uniquement si vous souscrivez un contrat qui inclut notre service clientèle téléphonique.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Avec Luminus Dynamic Pro Electricité, vous recevez chaque mois une facture de décompte. Par conséquent, vous ne recevez pas de facture d'acompte. Vous pouvez choisir votre méthode de paiement (domiciliation ou virement). Vous recevez toutes vos factures exclusivement par e-mail. Toutes vos factures seront également disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

La compensation pour injection est appliquée selon le principe de self-billing. Ce self-bill est établi mensuellement au même moment que la facture d'énergie. Vous devez nous informer si vous changez de système de TVA pour que le traitement de TVA correct puisse être appliqué à votre self-bill.

